

Bon No: 004417816	1ere Gachée: 11:18 (1) Quantité: 3.00 m3	Date: 03/03/2026 référence commande(2): 03 26 66 01 38	reap240226101737	Zone: TRANSPORT TOI
client: 411679 chantier: 167912	PROTAIN SARL DORMANS		7 GRANDE RUE 51150 15b rue fbg de Chavenay 06.07.03.65.67 51700 Dormans	Véhicule: M80 8x4 ROUXEL PIRSON M80 PIRSON J.JAC
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
11:11	température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton PJCFC5D500	désignation(6)(8) CHAPE FLUIDE CIMENT	certification	classe d'exposition(3) Classe Chlorure	consistance(7) SF2 Dmax 5
ciment(type et classe) BETOCARB HP-MX		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C20/25
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR C20 F4				
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 130				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP		SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956 STABICEM STABICEM		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1